

ANNEXE 12
FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA 2000



Ce formulaire d'évaluation simplifiée préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du demandeur porteur de projet :

Nom: M. Michel BONIFAZIO - GFA La Candiette (SIRET : 531 703 999 00015)

Commune de La Roque d'Anthéron - **Département :** Bouches-du-Rhône

Adresse : Lieu-dit la Candiette Quartier Grand Pont - 13 640 La Roque d'Anthéron

Téléphone : 06 72 01 72 89

Nom du projet : Construction d'une serre agricole équipée de panneaux photovoltaïques en toiture

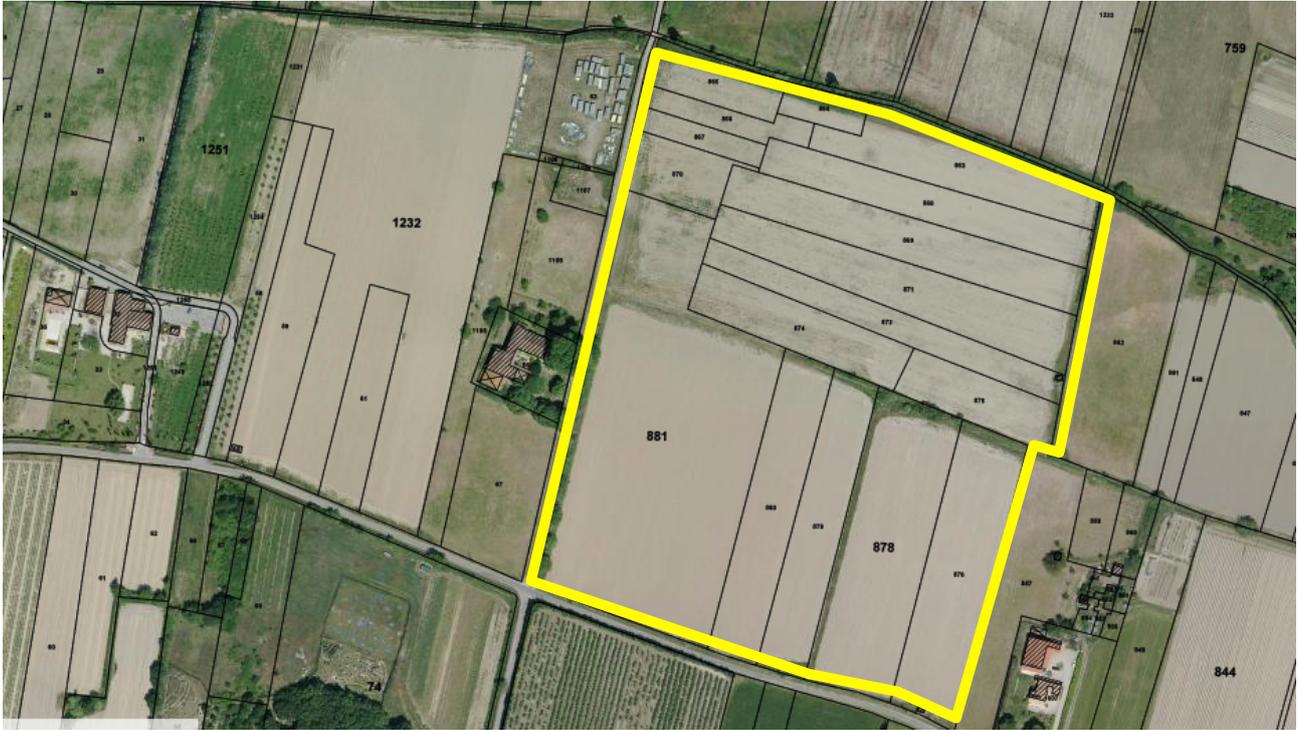
A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Le projet est soumis à déclaration en application du Code de l'environnement, Article R214-1

rubrique 2.1.5.0. «Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol».

La surface totale (augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet) est supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.

Le projet est localisé entièrement hors site Natura 2000.



Localisation de la zone sur photo aérienne - La Roque d'Anthéron (13) - Source : Géoportail



Perspectives du modèle de serres verres du projet



**Extrait plan masse de la serre du projet
(Source dossier PC - Marraud Ingénierie - 05/2017)**

2. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Le projet est situé :

Commune : LA ROQUE D'ANTHÉRON

Département : Bouches-du-Rhône (13)

Au lieu-dit : « La Candiette » Quartier Grand Pont

Parcelle cadastrale : Section E parcelles 863 à 871, 873 à 876 et 878 à 881 (101 064 m²)

Hors site(s) Natura 2000

Les plus proches sont :

➔ **à 0,8 km au Sud du site : « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour » n°FR9310069 - ZPS (Directive Oiseaux) - Arrêté du 6/01/2005**

« Le site présente divers types d'habitats naturels : garrigues, boisements de feuillus ou de résineux, parcelles agricoles (vignobles, cultures maraîchères et céréalières), falaises et barres rocheuses. La diversité d'oiseaux est en grande partie liée à l'étendue des milieux ouverts et à leur complémentarité écologique : la zone est ainsi utilisée par de grands rapaces comme territoire de reproduction et d'alimentation. Elle est également riche en espèces d'oiseaux caractéristiques des milieux ouverts méditerranéens (fauvettes, Oedicnème criard, Pipit rousseline...).

Le site présente un intérêt d'ordre national à international pour la conservation de l'Aigle de Bonelli (4 couples potentiellement présents, sur 25 couples nichant en France).

Vulnérabilité :

- *risque incendie très élevé*
- **réseau de lignes électriques potentiellement dangereux pour l'avifaune** dans certains secteurs : *risque notable de collision et d'électrocution, notamment pour l'Aigle de Bonelli (près de 80 % des cas de mortalité chez cette espèce).* »

➔ **à 1 km au Nord du site : « La Durance » n°FR9312003 - ZPS (Directive Oiseaux) - Arrêté du 25/04/2006**

« Fréquentée par plus de 260 espèces d'oiseaux, la vallée de la Durance est certainement l'un des sites de France où la diversité avifaunistique est la plus grande. La plupart des espèces françaises (à l'exception de celles inféodées aux rivages marins ou aux étages montagnards) peut y être rencontrée. La Durance est régulièrement fréquentée par plus de 60 espèces d'intérêt communautaire, ce qui en fait un site d'importance majeure au sein du réseau NATURA 2000.

Le site présente un intérêt particulier pour la conservation de certaines espèces d'intérêt communautaire, telles que le Blongios nain (20 à 30 couples), le Milan noir (100 à 150 couples), l'Alouette calandre (6 à 10 couples, soit 20% de la population nationale) et l'Outarde canepetière (une quinzaine d'individus).

Les ripisylves, largement représentées, accueillent plusieurs colonies mixtes de hérons arboricoles (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron garde-boeufs...). Les roselières se développant en marge des plans d'eau accueillent de nombreuses espèces paludicoles (Héron pourpré, Butor étoilé, Blongios nain, Marouette ponctuée, Lusciniole à moustaches, Rémiz penduline...). Les bancs de galets et berges meubles sont fréquentés par la Sterne pierregarin, le Petit Gravelot, le Guépier d'Europe et le Martin-pêcheur d'Europe.

Les zones agricoles riveraines constituent des espaces ouverts propices à diverses espèces patrimoniales (Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, etc.) et sont régulièrement fréquentées par les grands rapaces (Percnoptère d'Egypte, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin) nichant dans les massifs alentour (Luberon, Verdon, Alpilles, Lure ...).

La vallée de la Durance constitue un important couloir de migration. Ses zones humides accueillent de nombreux oiseaux hivernants (canards, foulques...) et migrateurs aux passages printanier et automnal.

Vulnérabilité :

- *cours d'eau fortement transformé par les activités humaines (arasement de ripisylves, extractions, pollutions, aménagements lourds...).*
- *sur certains secteurs, la gestion des niveaux d'eau au niveau des seuils et barrages rend difficile le maintien de roselières ou peuvent perturber la nidification de certaines espèces (Sterne pierregarin et Petit Gravelot notamment).*
- *surfréquentation de certains secteurs sensibles (plans d'eau notamment), induisant un dérangement de l'avifaune nicheuse et une rudéralisation des milieux (dépôts illégaux d'ordures, destruction de la végétation...).* »

➔ **à 1 km au Nord du site : « La Durance » n°FR9301589 - ZSC**
(Directive Habitats) - Arrêté du 21/01/2014

« La Durance constitue un bel exemple de système fluvial méditerranéen, présentant une imbrication de milieux naturels plus ou moins humides et liés à la dynamique du cours d'eau. La variété des situations écologiques se traduit par une grande diversité d'habitats naturels : végétation basse des bancs graveleux et des dépôts de limons, boisements bas, étendues d'eau libre, bras morts directement associés au lit de la rivière, ainsi que différentes formes de forêts installées sur les berges. La plupart de ces habitats est remaniée à chaque crue et présente ainsi une grande instabilité et originalité.

La Durance assure un rôle fonctionnel important pour la faune et la flore : fonction de corridor (déplacement des espèces, tels que certains poissons migrateurs, chiroptères, insectes...), fonction de diversification (mélange d'espèces montagnardes et méditerranéennes) et fonction de refuge (milieux naturels relictuels permettant la survie de nombreuses espèces).

Concernant la faune, la Durance présente un intérêt particulier pour la conservation :

- *de diverses espèces de chauves-souris*
- *de l'Apron du Rhône, poisson fortement menacé de disparition »*

Vulnérabilité :

- *la dynamique de la végétation des berges est très souvent perturbée, ce qui rend difficile l'apparition des stades matures des ripisylves ;*
- *la végétation aquatique est menacée par la prolifération de plantes envahissantes, notamment par la Jussie (Ludwigia peploides) ;*
- *les nombreux ouvrages hydroélectriques perturbent la libre circulation des poissons.*

➔ **à 4,1 km au Nord/Nord-Ouest du site : « Massif du petit Luberon »**
n°FR9310075 - ZPS (Directive Oiseaux) - Arrêté du 23/12/2003

« Le site, constitué d'un massif calcaire accidenté et sauvage avec un mosaïque de milieux naturels : falaises, pelouses sèches, garrigues et forêts, est d'importance Nationale pour la reproduction de plusieurs espèces de rapaces : Percnoptère d'Egypte (Neophron percnopterus), Aigle de Bonelli (Hieraaetus fasciatus), Grand-duc d'Europe (Bubo bubo).

Vulnérabilité :

- *régression des zones ouvertes pour cause de déprise agricole et de reforestation. La fermeture du milieu est un facteur défavorable pour les rapaces (milieux ouverts = territoires de chasse) ;*
- *zone sensible aux incendies, mais relativement bien préservée depuis 50 ans ;*
- *fréquentation touristique intensive ;*
- *pénétration importante du massif par les véhicules à moteur.*

➔ à 4,1 km au Nord/Nord-Ouest du site : « Massif du Luberon » n°FR9301585 - ZSC (Directive Habitats) DOCOB approuvé en 2008 - Arrêté du 02/06/2010

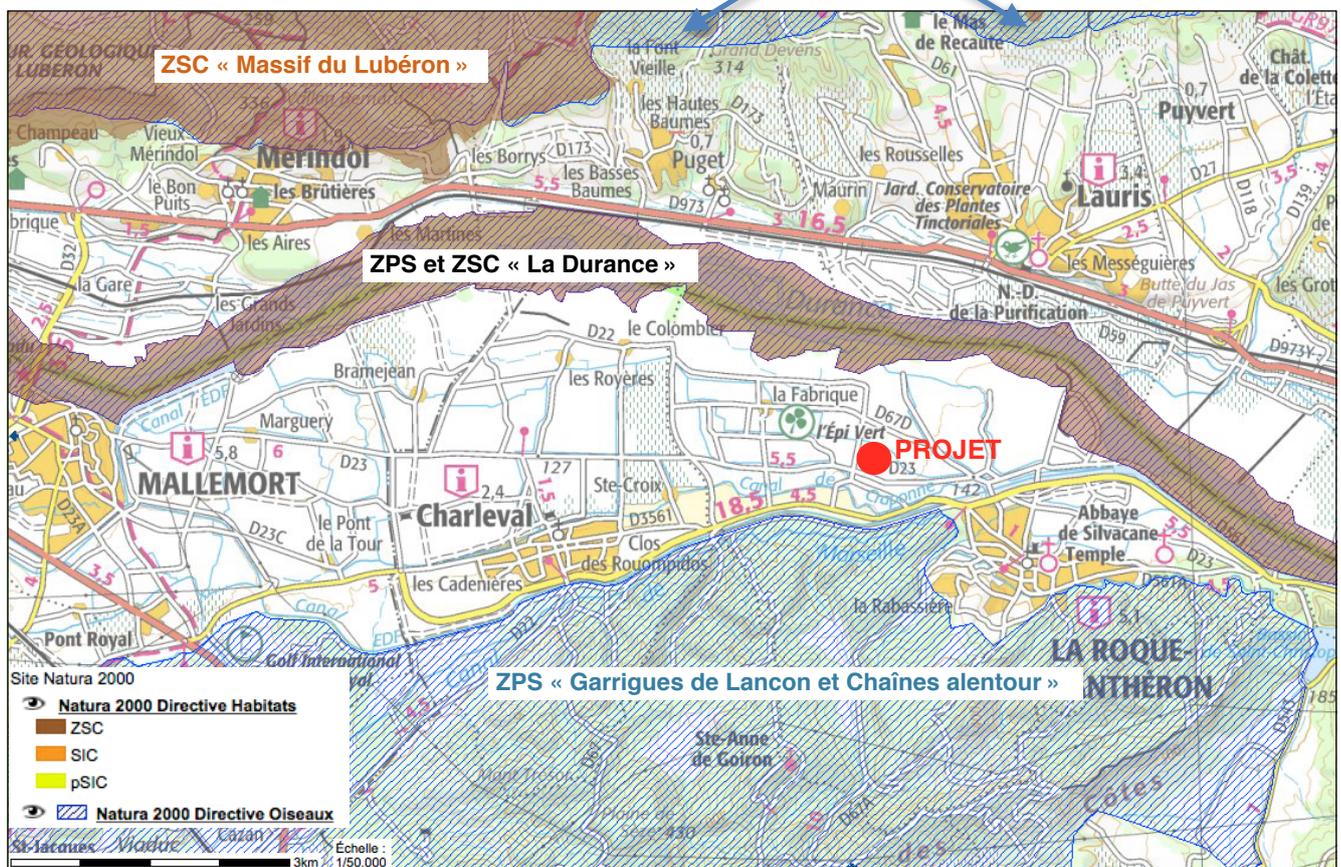
« Le site abrite des végétations méso et supra-méditerranéennes d'un grand intérêt : pelouses, landes, groupements rupestres, hêtraie... - Les très grandes surfaces en pelouses sèches et steppiques en font un site d'importance majeure pour la conservation de ces habitats agropastoraux, floristiquement très riches. Plus ponctuellement, quelques secteurs présentant de vieux boisements sont propices à la présence d'insectes saproxylophages rares, comme l'Osmoderma. Le site est en outre fréquenté par au moins 6 espèces de chiroptères DH2. »

Vulnérabilité :

- certains milieux naturels et taxons animaux sont sensibles à la surfréquentation (par exemple dégradation des lieux de reproduction et d'hibernation des chiroptères). Le site est aussi exposé à un risque important d'incendie de forêts ;
- il y a une extension et une remontée biologique des milieux forestiers, donc une régression corrélative des milieux ouverts ;
- la majorité des chiroptères présents dans cette zone est soit rupestre, soit cavernicole. La richesse de ce peuplement chiroptérologique dénote la préservation de la qualité des milieux naturels et la disponibilité alimentaire importante qu'offre l'environnement local ;
- la qualité des eaux de l'Aiguebrun est exposée à des risques non négligeables de pollution ; par ailleurs, le régime hydrologique lui-même est fragile du fait du déficit chronique du bilan dans le région auquel pourraient s'ajouter des prélèvements excessifs.

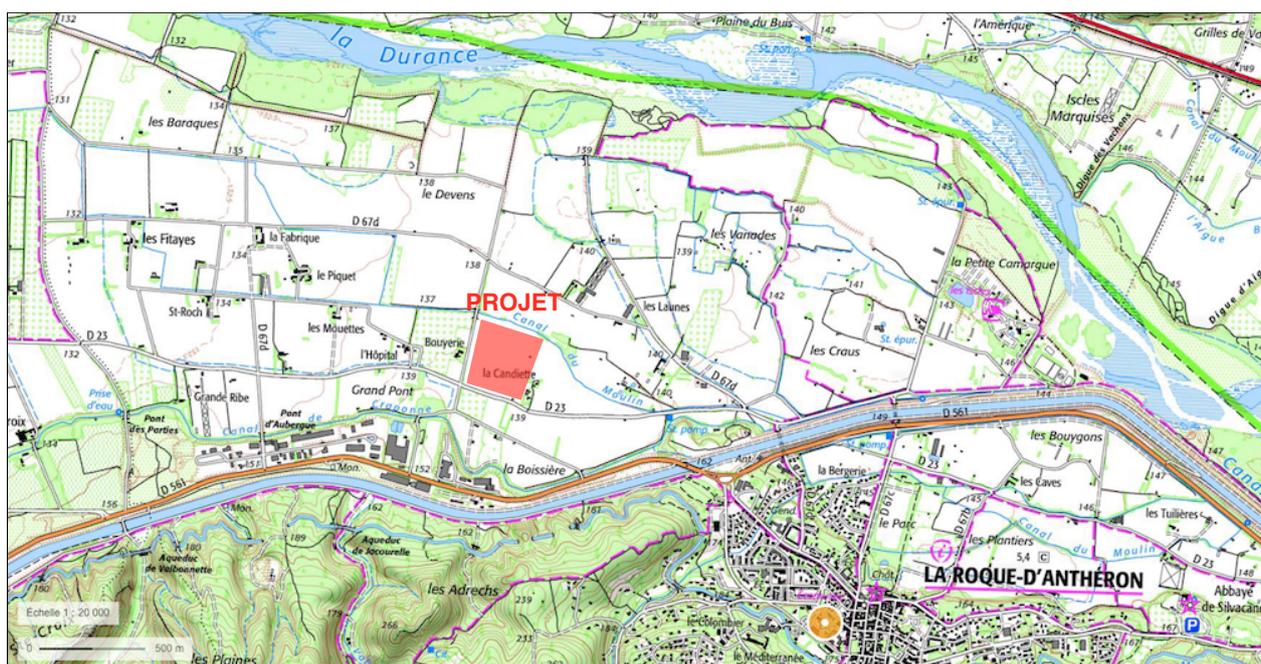
ZPS « Massif du petit Luberon »

PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON



Localisation des zones NATURA 2000 à proximité du projet
(Source : Cartographie Dynamique "Geo-IDE Carto" - DREAL PACA)

2- DÉFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET



Cartographie de la zone d'influence = parcelles du projet - La Roque d'Anthéron (13)

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations (en phase de chantier)
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits (en phase de chantier)
- Autres incidences :

Le nivellement nécessaire pour la réalisation du projet (serre + bassin) sera effectuée en déblais/remblais, aucun retrait ni amené de matériaux ne sera réalisé.

Seule la phase de construction générera du bruit et des poussières pendant la période de nivellement du sol et la création du bassin.

Durant la construction, quelques vibrations causées par les engins de chantier peuvent intervenir.

Une attention toute particulière sera portée sur la sécurité vis-à-vis de la circulation à proximité, ainsi que sur l'utilisation des engins de construction par rapport au risque de pollution vis-à-vis de l'environnement.

En phase d'exploitation, aucune nuisance sonore ne sera émise.

Ni en phase de construction, ni en phase d'exploitation, des nuisances olfactives ne seront émises.

Le projet ne générera aucune pollution lumineuse, aucun système d'éclairage nocturne artificiel ne sera installé.

L'arrosage des cultures sous serre en phase d'exploitation sera réalisé à partir de la borne d'irrigation existante sur le site (Œuvre Générale de Craonne OGC - Prélèvement dans la Durance).

La production maraîchère et l'horticulture en sol sous serre n'entraînent aucune production d'effluents ou de déchets.

3- ETAT DES LIEUX DE LA ZONE DU PROJET ET DES ESPACES EN PÉRIPHÉRIE

PROTECTIONS : AUCUNE (cf. ci-avant)

USAGES :

x Agriculture

x Non naturelle : parcelles du projet en exploitation agricole ainsi que les zones alentour (vergers, céréales et prairies artificielles principalement), quelques habitations en périphérie le long des voies d'accès (Chemin de Boyerie et route de Mallemort, cf. photo aérienne ci-après).

PAYSAGE : Seules les deux routes qui bordent la zone de projet au sud (route de Mallemort) et à l'ouest (chemin de Boyerie) offrent une vue ouverte et dégagée, sans masque visuelle (2 habitations concernées et les véhicules empruntant ces chemins). Le projet de serre verre présente un caractère esthétique indéniable par rapport aux serres tunnel plastiques traditionnelles, et la privatisation du site pourra être réalisée avec la mise en place de haies arborées (cf. annexe 10 Notice paysagère).



Cartographie et environnement de la zone du projet - Photo aérienne 2016
source Géoportail - Échelle 1/8528

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

type de MILIEUX naturels		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	pelouse		
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		
	autre :		
Milieus forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :		
Milieus rocheux	falaise		
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
	autre :		
Zones humides	cours d'eau		
	fossé	X	canal du Moulin (ouvrage d'irrigation) non impacté par le projet
	étang		
	mare		
	prairie humide		
	roselière	X	Canne de Provence le long du canal du Moulin non impacté par le projet
	tourbière		
	gravière		
	autre :		
Milieus littoraux et marins	lagunes		
	plages et bancs de sables		
	herbiers		
	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
Autre type de milieu	Cultures maraîchères de plein champ et céréales	X	

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucun habitat d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.

NOM et CODE des Habitats listés sur le FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
ABSENT		

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le le Formulaire Standard de Données (FSD).

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucune espèce d'intérêt communautaire présente sur la zone du projet.

Groupes d'espèces	NOM et CODE des espèces listées sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus)
Plantes	ABSENT		
Oiseaux	ABSENT		
Mammifères	ABSENT		
Amphibiens	ABSENT		
Reptiles	ABSENT		
Insectes	ABSENT		
Poissons	ABSENT		
Crustacés	ABSENT		

CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE-PROJET

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

NON : parcelles en exploitation agricole exclusivement sans haies ni fossés à supprimer

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

NON : parcelles en exploitation agricole exclusivement sans haies ni fossés à supprimer

- l'emprise du projet est elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

NON : parcelles en exploitation agricole exclusivement sans haies ni fossés à supprimer

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

NON : parcelles en exploitation agricole exclusivement sans haies ni fossés à supprimer

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Les espèces potentiellement présentes sur le site du projet font partie d'un cortège typique et banal des milieux ouverts anthropisés : le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), le Moineau domestique (*Passer domesticus*), la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), l'Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) et le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochrurus*).

Dans les milieux en périphérie (haies, broussailles) on peut observer les Mésanges charbonnières et bleues (*Parus major et caeruleus*), le Rouge-gorge familier (*Erithacus rubecula*), le Merle noir (*Turdus merula*)

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

NON : parcelles en exploitation agricole exclusivement sans haies ni fossés à supprimer

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

NON : parcelles en exploitation agricole exclusivement sans haies ni fossés à supprimer

Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ?

NON : culture sous serre sans éclairage de croissance, donc pas d'émissions lumineuses.

Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Il y a **2 fossés de drainage** sur l'unité foncière agricole concernée par le projet, situés le long de la route de Mallemort au Sud et du chemin de la Boyerie à l'Ouest, et le **canal du Moulin** qui borde les parcelles au Nord (cf. photo aérienne et photographies).

Le projet de serre est en retrait de ces fossés et du canal, et ils ne seront pas modifiés/impactés par le projet.

Le fossé Ouest situé le long du chemin de la Boyerie servira d'exutoire pour la vidange du bassin de rétention des eaux pluviales (non souillées).

Essences concernées si des arbres sont supprimés (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Sans objet : aucun arbre supprimé, parcelles en exploitation agricole (cf. photos)

- ▶ les parcelles concernées par le projet sont en exploitation agricole depuis de nombreuses années (maraîchage de plein champ et céréales en rotation) et entourées de zones cultivées : à l'Est et au Nord par des champs de céréales, à l'Ouest et au Sud par des vergers, des céréales et des prairies artificielles ;
- ▶ le contexte environnemental est marqué par une occupation mixte avec une activité agricole dominante (vergers, prairies artificielles et céréales), la zone industrielle et le parc de loisirs situés au Sud à moins de 200 m du projet, bordés par le canal de Craponne, et quelques habitations ou exploitations agricoles regroupées le long des voies d'accès ;
- ▶ aucune espèce ni milieu naturel patrimonial n'est présent sur la zone-projet ou à proximité.

La totalité des boisements (peupliers, canne de Provence, ...) situés le long du canal du Moulin seront conservés.

La zone-projet en exploitation agricole ne présente pas de sensibilité vis à vis des milieux naturels environnants.

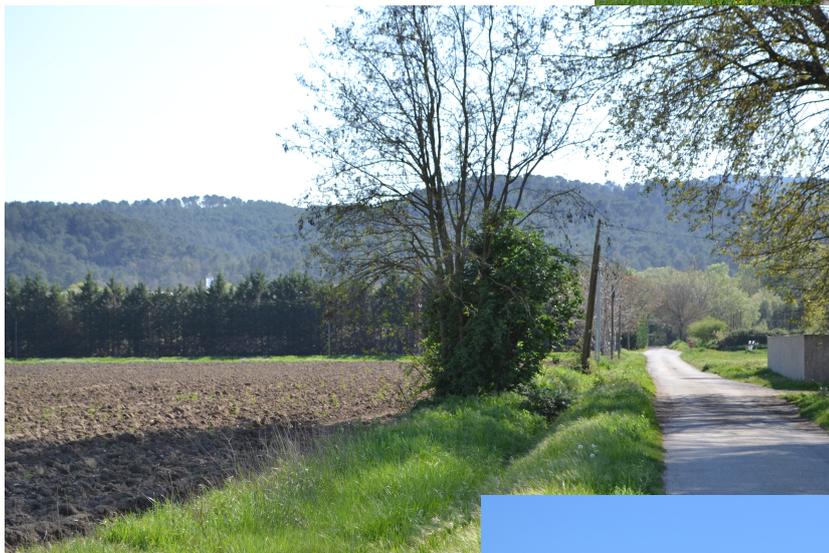


Localisation des photographies de la zone projet réalisées le 03/04/2017



Vue 1 : depuis la route de Mallemort on aperçoit les vergers sur la gauche protégés par les haies de cyprès et la zone projet sur la droite

Vue 2 : depuis le chemin de la Bouyerie, perspective de la zone projet sur la droite avec sur la gauche au milieu d'un parc l'habitation la plus proche située à l'ouest des parcelles



Vue 3 : depuis le chemin de la Bouyerie vers le sud, on aperçoit en arrière plan, derrière les haies de cyprès, les bâtiments de la zone industrielle. Sur la gauche la zone projet

Vue 4 : les parcelles du projet et en arrière plan les habitations et les exploitations agricoles





Vue 5 : sur le chemin de la Boyerie vers le nord, perspective du fossé de drainage situé sur la zone projet en direction du canal du Moulin au niveau des arbres, derrière le rideau de cannes de Provence.

Le cabanon visible sur la gauche abrite les pompes pour le prélèvement de l'eau d'irrigation dans le canal du Moulin, pour les parcelles du projet



Vue 6 : depuis le chemin de la Boyerie, le canal du Moulin à l'aval de la zone projet, vers l'ouest.

On aperçoit au premier plan, sur la gauche l'ouvrage de prise d'eau d'irrigation des parcelles du projet, et en arrière plan des haies et des vergers sur la droite.

4- INCIDENCES DU PROJET ET CONCLUSION

Les sites NATURA 2000 les plus proches de la zone-projet situés à environ 1 km sont constitués respectivement au Nord par la vallée de la Durance, son hydrosystème et ses annexes hydrauliques, et au Sud par les garrigues et boisements de résineux, .., falaises et barres rocheuses du site « Garrigues de Lançon et chaînes alentours ».

La zone-projet n'est pas concernée par les habitats recensés dans ces milieux avec lesquels il n'a pas de connexion hydraulique (« La Durance » n°FR9301589 - ZSC), ou de continuité écologique car séparé par le canal EDF et les routes fréquentées (« Garrigues de Lançon et Chaînes alentour » n°FR9310069 - ZPS).

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : Sans objet

Destruction ou perturbation d'espèces : Sans objet

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

En ce qui concerne la fréquentation potentielle par les grands rapaces nichant dans les massifs alentours, nous prendrons comme référence l'Aigle de Bonelli, inféodé aux milieux semi-arides (falaises, maquis, garrigues) des régions ensoleillées de type méditerranéen. Il affectionne les paysages en mosaïque, car cette espèce rupicole niche dans les gorges et les escarpements rocheux, mais chasse en milieu ouvert, sur les plateaux, les collines de garrigue ouverte. Les jeunes erratiques chassent souvent dans les vallées et les plaines cultivées. Il niche généralement en dessous de 500 mètres d'altitude (Source : Plan national d'actions en faveur de l'Aigle de Bonelli – 6^{ème} projet - 3^{ème} plan 2014-2023 page 17-18/155).

La zone du projet est située à l'extrémité du lit majeur de la Durance, en zone ouverte de plaine cultivée où pourraient chasser des jeunes erratiques.

Cependant, le caractère anthropisé de ce secteur et sa fréquentation relativement importante, en marge de l'urbanisation de La Roque d'Anthéron, et à proximité immédiate d'une zone industrielle et d'un parc de loisirs (environ 200 m au sud) rendent cette zone peu propice à la chasse pour les jeunes erratiques. Les adultes quant à eux chassent et restent en altitude sur les plateaux et les collines de garrigue ouverte.

En conclusion, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

x NON : le projet envisagé n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

- la zone projet est implantée à plus de 800 m des sites de protection ou d'inventaire répertoriés à proximité directe (site Natura 2000) ;
- le terrain déjà en culture (maraîchage de plein champ et céréales en rotation), ne présente pas d'intérêt écologique patrimonial ; il n'y a pas d'enjeux de conservation de la flore et pas de corridor de déplacement pour la faune et l'avifaune, ni pour la reproduction ;
- l'aménagement projeté (serre verre agricole) ne soustrait que 3,3 ha à la fréquentation et en zone d'alimentation des oiseaux sur l'ensemble de la plaine agricole de la Durance qui représente, entre Orgon et la Roque d'Anthéron, une surface potentielle de plus de 80 km² soit plus de 8000 ha (< 0,4%).

Enfin, bien qu'appartenant à la plaine agricole de la vallée de la Durance, les parcelles du projet ne correspondent pas à une zone potentielle favorable pour les grands rapaces du fait de la présence, à proximité immédiate (200 m au sud), d'une zone industrielle fortement anthropisée et d'un parc de loisirs relativement fréquenté.

le 17 juillet 2017